



LAURETTE FAISAIT SOUVENT RÉPÉTER

« Il y a deux ans, j'étais inquiète de ma performance au travail. Je n'arrivais plus à suivre les conversations au cours des réunions.

« Moi qui avais toujours adoré le théâtre et le cinéma, j'ai cessé graduellement d'y aller. Je me sentais de plus en plus frustrée de ne pouvoir participer pleinement aux activités avec ma famille.

« Mes enfants m'ont fait comprendre que je m'isolais de plus en plus et que je les faisais constamment répéter. Une de mes amies m'a conseillé d'aller rencontrer une audiologiste. Celle-ci a évalué mes besoins, m'a recommandé les aides auditives appropriées et m'a proposé plusieurs moyens pour établir la communication avec mon entourage.

« Mes rencontres avec l'audiologiste m'ont grandement aidée à composer avec mon problème d'audition. »

Laurette, 55 ans,
représentante en équipement informatique

Il était une fois

UN AUDIOLOGISTE DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René Lévesque Est,
Bureau 601
Montréal (Qc) H2X 1N8
Téléphone : (514) 282-9123
Télécopieur : (514) 282-9541
www.ooaq.qc.ca
info@ooaq.qc.ca



Il était une fois

Si vous vous reconnaissez dans les lignes suivantes, l'audiologiste est un professionnel qui vous aidera à mettre toutes les chances de votre côté.

Vous entendez mal ? Vous faites souvent répéter les gens et on vous reproche d'ajuster le volume du téléviseur trop fort ?

Vous voulez vous procurer une aide auditive (appareil auditif, prothèse auditive) ou vous en possédez déjà une qui ne vous satisfait pas ?

Vos oreilles sifflent ou bourdonnent ?

Vous travaillez dans le bruit et vous craignez pour votre audition ?

Votre enfant ne réagit pas aux bruits ? Il tarde à dire ses premiers mots ? Il est souvent dans la lune ? Il a des difficultés d'apprentissage à l'école ?

Une intervention professionnelle

- L'audiologiste est un professionnel de la santé qui a la formation et l'expertise pour évaluer votre audition quel que soit votre âge.
- Il peut vous recommander des aides auditives (appareils auditifs ou aides de suppléance) lorsque nécessaire, évaluer l'amélioration de l'acuité auditive qu'elles procurent et vous guider dans l'utilisation de ces nouveaux appareils.
- Il est à même de vous enseigner ainsi qu'à votre entourage les attitudes à adopter pour faciliter et améliorer la communication.
- Il est en mesure de vous aider à évaluer les difficultés reliées aux acouphènes (sifflements et bourdonnements d'oreilles).
- Il peut vous aider dans vos demandes d'indemnisation si vous êtes atteint de surdité professionnelle.
- Il peut aussi vous apprendre à utiliser vos capacités auditives au maximum.
- Il peut ajuster les aides auditives de façon à s'assurer que vous puissiez profiter des conditions optimales pour communiquer en toute sécurité.

Consulter un audiologiste, c'est vous assurer d'un service de compétence reconnue et c'est mettre toutes les chances de votre côté.

Un professionnel reconnu

L'audiologiste possède une formation universitaire de niveau maîtrise et doit être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ). La loi stipule que l'audiologiste est le professionnel habilité à évaluer les fonctions de l'audition et les troubles d'audition. Ce professionnel détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication.

Un travail d'équipe

L'audiologiste travaille en collaboration avec l'oto-rhinolaryngologiste (ORL) et l'audioprothésiste. Le médecin ORL est le spécialiste des maladies de l'oreille, du nez et de la gorge et son rôle consiste à les diagnostiquer et à s'occuper du traitement médical et chirurgical. C'est lui qui peut statuer s'il existe une contre-indication médicale à l'appareillage. L'audioprothésiste possède une formation collégiale et son rôle consiste à vendre, ajuster, poser et réparer les aides auditives. Selon la loi, ce dernier ne doit faire ces actes que sur la base d'un certificat émis par un audiologiste ou un ORL.

Des buts à atteindre

- Vous permettre de comprendre vos difficultés auditives ou celles de vos proches.
- Vous aider à apprendre à vivre avec votre problème d'audition ou vos acouphènes et vous redonner confiance.
- Vous permettre de bien fonctionner avec vos aides auditives dans les activités quotidiennes.
- Faciliter votre intégration scolaire, sociale et professionnelle.

Pour trouver une réponse

Les services audiologiques sont offerts gratuitement dans les centres hospitaliers, les centres de réadaptation, certains CLSC et centres de jour et quelques commissions scolaires. Vous pouvez également obtenir ces services dans les cliniques audiologiques privées. Dans ce dernier cas, vous devrez en assumer les coûts (certaines compagnies d'assurances remboursent les services audiologiques).

Pour obtenir plus d'information ou pour connaître le lieu de consultation le plus près de chez vous, contactez l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ).

site Web : www.ooaq.qc.ca

courriel : info@ooaq.qc.ca

par téléphone : (514) 282-9123